

<https://svc.circonscription.ac-normandie.fr/spip.php?article237>



Le livret de compétences simplifié

- Pédagogie - Évaluation -



Date de mise en ligne : vendredi 7 décembre 2012

Copyright © Circonscription de Saint Valéry en Caux - Tous droits réservés

La [note de service n° 2012-154 du 24 septembre 2012](#) du BO n° 35 du 27 septembre 2012, simplifie le Livret Personnel de Compétences (LPC) afin de faciliter le travail des enseignants.

Le principe selon lequel seule la validation des compétences est obligatoire est réaffirmé.

L'effort de simplification porte essentiellement sur le processus de validation et l'information des familles.

- **Dans le cas des élèves ne rencontrant pas de difficultés particulières**, l'évaluation de la maîtrise progressive du socle repose uniquement sur **la validation des compétences**, sans que soit exigé le renseignement des domaines et des items du livret personnel de compétences.
- **Lorsque l'acquisition d'une compétence est incertaine**, les équipes pédagogiques ne renseignent **que les domaines** et non plus les items pour la compétence concernée.
- Les écoles engagées dans l'utilisation du **LPC dans l'ancien format** ([annexe de l'arrêté du 14 juin 2010](#)) peuvent continuer sur le même support.

Pour résumer :

- **OBLIGATOIRE** : **L'attestation de validation des compétences**, en une page, sera adressée aux familles en fin d'année (pour le palier 1 à la fin du cycle 2 et pour le palier 2 à la fin du cycle 3).
- **FACULTATIF** : *Dans le cas des élèves ne rencontrant pas de difficultés particulières*, la validation des sept compétences au cycle 3 est possible *sans que soit exigé le renseignement des domaines et des items du livret personnel de compétences*.

OBLIGATOIRE : *Lorsqu'une des sept compétence n'est pas validée* pour un élève, l'enseignant apporte des précisions **par domaine** : renseigner item par item est donc facultatif ; l'enseignant remplit le tableau concernant la compétence concernée pour le palier 1 ou pour le palier 2.

- **FACULTATIF ET UTILE** : Les grilles de références pour évaluer et valider restent d'actualité : voir ci-dessous pour le cycle 2 et le cycle 3.